

« **COLLECTIVITE LAUREATE AGIR POUR L'ENERGIE** »

**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE PASSAGE DE
L'ANNEE LAUREATE 1 à L'ANNEE LAUREATE 2**

Période 2011/2012

COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE (VAR)

Elu référent

Nom et prénom : **BROUQUIER Lionel**
Fonction : Adjoint à l'Environnement et à la Jeunesse
Tél : 06 79 20 32 47
Mail : lionel.brouquier@laroquebrussanne.fr

Elu référent adjoint

Nom et prénom : **VIDAL Claudine**
Fonction : Conseillère municipale
Tél : 06 71 18 43 08
Mail : claudine.vidal@laroquebrussanne.fr

Co-pilotes techniques

Nom et prénom : **BEYSSEROT Marie-Laure**
Fonction : Responsable du Service de l'Urbanisme
Tél : 04 94 37 00 94
Mail : urbanisme@laroquebrussanne.fr

Et

Nom et prénom : **RABEL Patrice**
Fonction : Responsable des Services Techniques
Tél : 06 32 59 01 55
Mail : servicestechniques@laroquebrussanne.fr

Facilitateur accompagnant la commune

Nom et prénom : **MITON Alain**
Structure : CONFLUENCES
Tél : 06 83 11 15 61
Mail : alainmiton@gmail.com

Date de dépôt du dossier : Juillet 2012

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
1 CONTEXTE	3
2 CHARTE D'OBJECTIFS	5
3 ORGANISATION INTERNE	8
3.1 Groupe énergie	8
3.1.1 Composition	8
3.1.2 Elu référent.....	9
3.1.3 Pilote technique.....	9
3.1.4 Fonctionnement.....	10
3.2 Construction et implication collective	10
4 COMPETENCE ENERGIE	12
4.1 Mise en œuvre de la compétence énergie	12
4.2 Suivi des consommations et des dépenses d'énergies et d'eau	13
4.2.1 Les outils utilisés	13
4.2.2 Bilan des consommations produit pendant l'année.....	13
4.2.3 Diffusion du bilan.....	14
4.2.4 Analyse des consommations et préconisations	14
5 PLAN D'ACTIONS	15
6 – AMELIORATION CONTINUE	16
6.1 Points de vigilance	16
6.2 Indicateurs de suivi	17
7 - ACCOMPAGNEMENT PAR UN FACILITATEUR	17
8 - PARTICIPATION AU RESEAU DES COLLECTIVITES	17
ANNEXES	19
Annexe 1 : Bilan détaillé du suivi des consommations (partiel).....	19
Annexe 2 : Tableau régional de synthèse des suivis des consommations.....	19
Annexe 3 : Plan d'actions	19
Annexe 4 : Fiches actions	19

PREAMBULE

L'avancée du programme « AGIR pour l'Énergie » de La Roquebrussanne lors de sa première année lauréate n'a pas été totalement satisfaisante. Son déroulement en effet a été nettement perturbé par un contexte municipal général peu favorable. Le Conseil municipal, homogène au début de son mandat, a vu une partie de ses membres se placer dans une situation d'opposition, puis démissionner, ce qui a entraîné la tenue d'une élection municipale partielle concernant 8 membres sur les 19 du Conseil municipal (24 juin 2012).

Le programme AGIR pour l'Énergie a souffert du fonctionnement municipal général (cadre peu serein pour la prise de décision politique et la conduite des actions avec les services) et d'une mobilisation sur la problématique énergétique et climatique restreinte à un nombre limité d'élus, ceux-ci étant bien occupés par ailleurs. Si différentes initiatives et actions à caractère énergétique ont été engagées comme on le verra plus loin, les démarches communales en matière d'environnement et de développement durable – celles-ci étant particulièrement volontaristes pour une commune de cette dimension, et également animées par l'élu référent à l'Énergie - se sont plutôt centrées, dans une logique d'efficacité, sur des domaines où la commune était déjà largement engagée.

C'est le cas des politiques :

- de valorisation forestière pour la production de bois de chauffage,
- d'approvisionnement en eau et de gestion du réseau (minimisation des fuites), génératrice de résultats très significatifs,
- agricole où la commune met en place une grande Zone agricole protégée (ZAP), ce qui est une première dans le territoire régional et devient une référence largement remarquée (reprise dans les contrats de territoires du Conseil général du Var),
- urbaine de requalification globale du cœur du village visant une forte diminution des impacts environnementaux, ce qui constitue l'action prioritaire de la commune pour le programme AGIR.

Par ailleurs, sur une échelle territoriale plus large, la Commune de La Roquebrussanne s'est fortement impliquée dans la préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, le Maire présidant le Syndicat mixte.

Le récent renouvellement de l'équipe municipale redevenue homogène permettra de redonner un nouveau souffle au programme AGIR, avec l'arrivée de nouveaux élus et leur implication concrète sur la problématique énergétique, et ainsi faire avancer la démarche au niveau d'ambition de départ.

Les leçons du passé seront par ailleurs tirées, ce qui devrait amener la commune à mieux concentrer ses efforts sur des actions majeures, lisibles, mobilisatrices, mieux articulées au contexte local et réalistes par rapport aux ressources communales, notamment sur la thématique du bois-énergie, filière en émergence localement qui paraît porteuse de grandes opportunités d'application sur le territoire communal.

1 CONTEXTE

- **Nombre d'habitants de la commune : 2 356** (population légale totale 2009)
- **Superficie : 3 705 ha**
- **Nombre d'agents territoriaux :**

	Équivalent Temps Plein	Effectif réel
Catégorie A	1	1
Catégorie B	1	1
Catégorie C	26,8	28

- **Nombre d'élus : 19**
- **Budget d'investissement annuel de la commune : 2 145 000 €**
- **Budget d'investissement annuel lié au programme AGIR pour l'énergie :**
 - 9 000 € pour les études
 - 24 000 € pour la première partie de travaux sur la salle polyvalente en 2011 (reconduit en 2012)
- **Budget de fonctionnement annuel de la commune : 2 385 000 €**
- **Budget de fonctionnement annuel lié au programme AGIR pour l'énergie :** Variable en fonctions des actions programmées
- **Compétence(s) déléguée(s) à une structure intercommunale dans le domaine de l'énergie et de l'environnement :** gestion de l'Éclairage Public déléguée au SYMIELEC VAR
- **Budget(s) d'investissement annuel des structures intercommunales auxquelles appartient la commune :**
Communauté de communes : 796 702 €
- **Budget d'investissement annuel lié au programme AGIR pour l'énergie des structures intercommunales auxquelles appartient la commune :** Néant
- **Autre démarche de développement durable :** La Roquebrussanne est engagée depuis mai 2008 dans la création du PNR de la Sainte-Baume et dans la création d'une Zone Agricole Protégée
- **Autre élément important de contexte :** Renouvellement partiel du Conseil municipal (juin 2012)

2 CHARTE D'OBJECTIFS

La Commune de La Roquebrussanne a délibéré (à l'unanimité) sa Charte d'objectifs « AGIR pour l'Énergie » le 23 avril 2010.

Modifications et évolutions dans la charte d'objectifs

Néant

Nombre d'objectifs chiffrés figurant dans la charte

Néant dans la Charte 2010 (Ce n'était d'ailleurs pas une exigence régionale à l'époque.)

L'élargissement en cours du Groupe Énergie (cf. plus loin) a été l'occasion d'engager une réflexion sur la définition d'objectifs quantifiés, dans un premier temps dans une démarche sectorielle. Le choix s'est porté sur l'Éclairage Public avec un objectif de diminution de sa consommation électrique de – 5% sur la durée du programme AGIR (2011/2014).

Réalisation d'un état d'avancement de la commune par rapport aux objectifs fixés

La Commune a procédé à une lecture qualitative (cf. plus loin).

Portage politique de la charte

L'engagement de la commune dans le programme AGIR est mis en avant dès que l'occasion le permet (vœux du Maire, bulletin municipal, conseils municipaux...). Cependant pendant cette première année l'attitude d'une partie du conseil - aujourd'hui remplacé – de par sa démotivation voire son opposition systématique n'a pas permis un portage fort soutenu par l'ensemble des élus. Avec un conseil redevenu homogène suite à l'élection partielle de juin 2012, l'avenir se présente sous de meilleurs auspices.

Regard porté sur la progression de la commune en 2011/2012 par rapport aux objectifs

Pendant sa première année lauréate, la progression de La Roquebrussanne par rapport aux objectifs de sa Charte n'a pas été générale sur l'ensemble des thématiques (pour les motifs précisés dans notre préambule). Cependant, sur un nombre significatif de dimensions, les avancées nous semblent bien réelles, comme le montre le listage suivant organisé selon les 9 grandes thématiques du programme et illustré par des exemples concrets de réalisations. Nombre d'entre elles concernent le cœur du village, dont l'aménagement durable constitue l'action prioritaire du programme AGIR.

Thème 1 (Patrimoine communal)

- Approfondir la connaissance du patrimoine communal et sa consommation énergétique
 - Réalisation d'un audit énergétique de la Maison du temps libre (rendu juillet 2012)
- S'occuper particulièrement de l'éclairage public
 - Installation réalisée d'un système d'éclairage public par leds dans l'aménagement du parking de la Maison du temps libre
 - Diminution de la puissance de l'éclairage du parking des Craux à l'occasion de sa réfection

Thème 2 (Services et compétences)

- Poursuivre la mise en place d'un dispositif de suivi des consommations du patrimoine en matière d'énergie
 - Pérennisation de la mission d'énergéticien de proximité (CEP porté par le Pays de la Provence Verte)

Thème 5 (Urbanisme)

- Mener une réflexion sur l'aménagement du territoire communal
 - Instauration d'une Zone agricole protégée (ZAP) visant à maintenir l'espace agricole et à éviter le mitage urbain

Une Zone Agricole Protégée à La Roquebrussanne

La Commune de La Roquebrussanne s'est engagée, avec le concours de la Chambre d'Agriculture du Var, dans l'élaboration d'une Zone Agricole Protégée, ce qui constitue une première en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette ZAP porte sur une grande étendue (1 100 hectares). Son étude est achevée et elle est en cours d'instruction dans les services de l'État (avis des Personnes Publiques Associées) avant d'être mise en enquête publique.

Le Conseil Général du Var s'appuie sur cette initiative de La Roquebrussanne comme commune pilote de la Provence Verte pour l'essaimer dans d'autres territoires.

Thème 6 (Mobilité)

- Viser à maîtriser la mobilité automobile
 - Encadrement de la capacité de stationnement dans le centre du village par un aménagement qualitatif d'un parking (à proximité de la place centrale et de l'école primaire)
- Faciliter la marche à pied
 - Poursuite de l'aménagement des espaces publics centraux, notamment dans une démarche d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (accès à la cour de l'ancienne école...)
 - Création d'un trottoir permettant de relier le centre du village à la salle polyvalente (en cours d'étude de réalisation)
 - Mise en place de radars pédagogiques aux entrées du village, notamment au niveau de l'école maternelle (en attente de l'accord des demandes de subventions)
 - Matérialisation de passages protégés sur la RD5 permettant à certains quartiers de se rendre au village à pied (accord obtenu du Conseil Général, en phase d'examen des devis).

Thème 7 (Approvisionnement énergie et eau)

- Continuer la politique de maîtrise des fuites d'eau dans les réseaux publics

Une politique municipale de l'eau qui porte ses fruits

Depuis le début de ce mandat en 2008, la municipalité de La Roquebrussanne s'est engagée dans une politique vigoureuse de gestion du réseau d'eau potable visant à limiter les prélèvements à la source et à minimiser les pertes dans le réseau.

S'appuyant sur une analyse rigoureuse et permanente des consommations du territoire en eau, comme sur l'identification des dysfonctionnements du réseau, la Commune, grâce à différents travaux d'amélioration et d'extension du réseau, a obtenu des résultats significatifs pour la protection de cette ressource majeure.

De 2008 à 2011, le prélèvement annuel à la source est passé de 198 645 à 176 124 m³, soit une diminution de 11%, alors que la population communale n'a cessé de croître (+14%).

Sur la même période, le rendement du système est passé de 58% à 84%.

- Participer à la structuration locale d'une filière Bois Énergie

Une filière Bois-Energie se structure localement

La Roquebrussanne a engagé un partenariat avec le SIVED (Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Élimination des Déchets) pour la mise en place d'une plate-forme de valorisation des déchets verts et de production de granulés (selon le procédé ZETA) et plaquettes.

Le permis de construire a été déposé sur la commune de Tourves et le SIVED a lancé l'appel d'offre pour la construction de la plateforme.

Cette plateforme permettra de valoriser les déchets verts récoltés sur l'espace tri de la commune.

Thème 9 (Patrimoine et culture)

- Valoriser, notamment sous l'angle énergétique, le patrimoine forestier de la commune

La valorisation de la forêt communale pour le bois de chauffage est engagée

Dans un partenariat avec l'ONF, La Roquebrussanne va débiter prochainement (été 2012) un dispositif de coupe de bois issus de parcelles du patrimoine forestier communal avec une mise en vente auprès des particuliers. L'objectif est de produire 325 m³ par an.

Ce système devrait particulièrement bénéficier aux personnes en situation de précarité énergétique de la commune (prix attractif d'un bois de cheminée).

Les caractéristiques de durabilité de cette action sont claires : énergie renouvelable, valorisation de ressources locales et distribution en circuit court.

3 ORGANISATION INTERNE

Au regard de la taille modeste de la commune et de la volonté de ne pas multiplier inutilement les participations, l'organisation interne pour le programme AGIR s'appuie sur une instance collective unique, que nous appelons le Groupe Énergie.

Au-delà de cette instance, le travail concret s'appuie sur des réunions interpersonnelles sur des sujets précis et réunissant en fonction des besoins les personnes concernées. C'est notamment le cas entre l'Élu référent et les services techniques, l'énergéticien de proximité, le facilitateur AGIR ou le prestataire chargé de l'audit énergétique de la Maison du temps libre.

3.1 Groupe énergie

3.1.1 Composition

Le Groupe Énergie tel qu'il a effectivement fonctionné durant la première année lauréate dans le contexte précisé en préambule est composé de :

Élus

- Lionel BROQUIER, Adjoint à l'Environnement et à la Jeunesse, Elu référent à l'Énergie
- Letizia CAMIER, Adjointe à l'Urbanisme

Services

- Marie-Laure BEYSSEROT, Responsable du Service Urbanisme
- Patrice RABEL, Responsable des Services Techniques

Société civile

- Claudine VIDAL, Commission extra-municipale Environnement (devenue Conseillère municipale en juin 2012)

Assistants partenaires

- Alain MITON (cabinet Confluences), Facilitateur AGIR
- Alexandre VEYRADIER (Pays de la Provence Verte), Énergéticien de proximité

Le Groupe Énergie sera prochainement étendu dans sa composition – en termes d'élus impliqués notamment - et renforcé dans son organisation, suite à l'élection municipale partielle de juin 2012.

Pour la deuxième année de mise en œuvre du programme AGIR, le Groupe Énergie sera étendu aux élus suivants :

- Claudine VIDAL, Conseillère municipale, Élu référent à l'Énergie Adjoint
- Jean-Mathieu CHIOTTI, Conseiller municipal, qui sera chargé de la gestion du patrimoine et de l'énergie.
- Lydie LABORDE, Conseillère municipale, qui sera chargée de la lutte contre la précarité énergétique

- Valérie LECUYER, Conseillère municipale, qui sera chargée d'associer et de mobiliser les citoyens.

Le responsable des services techniques qui est aussi pilote technique sera impliqué pour le suivi des travaux et des études.

La Société civile sera impliquée à travers la Commission extra-municipale Environnement.

3.1.2 Élu référent

Depuis le tout début de l'engagement de La Roquebrussanne dans le programme régional AGIR pour l'Énergie, il n'y a eu aucun changement d'élus référents.

L'élus référent exerce une activité professionnelle. Dans la période 2011/2012, il n'a pu se mobiliser sur le programme AGIR que de manière limitée (un jour par mois environ). En année 2 du programme, avec la sérénité retrouvée au sein de l'équipe municipale, l'élus référent pourra consacrer au programme AGIR un temps supérieur (de l'ordre de 2 jours par mois). Il bénéficiera par ailleurs de l'aide de Claudine VIDAL, Elue référent adjointe.

3.1.3 Pilote technique

Temps effectif consacré au programme en 2011/2012

Le temps passé en année 1 par les copilotes a été moins important que prévu. Il a été de :

- 5 jours pour Marie-Laure BEYSSEROT
- 3 jours pour Patrice RABEL

Temps prévisionnel consacré au programme l'année prochaine

Pour les années suivantes de mise en œuvre du programme, il est prévu :

- 20 jours par an environ d'intervention pour Mlle BESSEYROT
- 24 jours par an environ pour M RABEL

Avec la décomposition suivante :

Pour le pilotage (Mlle BESSEYROT) :

- Participation à toutes les réunions du Groupe Énergie (préparation, animation, compte rendu), soit environ 6 réunions par an (6 j)
- Réunions internes, préparation des informations pour le Conseil municipal, contacts avec le Facilitateur (12 j)
- Participation aux réunions du réseau des communes, sur la base de 2 réunions par an (2 j)

Pour le co-pilotage (M RABEL) :

- Participation à toutes les réunions du Groupe Energie, soit environ 6 réunions par an (6 j)
- Réunions internes, préparation des informations pour le Conseil municipal (4 j)
- Pilotage de la mission d'Energéticien de proximité et suivi des consommations (6 j)
- Suivi des travaux (8 j)

3.1.4 Fonctionnement

Calendrier de travail en 2011 / 2012 :

Durant cette première année, le Groupe Energie ne s'est réuni que très épisodiquement, dans une configuration généralement limitée à quatre participants :

- deux élus
- le représentant de la société civile
- le facilitateur

Calendrier prévisionnel de travail l'année prochaine

Le Groupe Energie se réunira selon un rythme d'une réunion tous les deux mois. Chaque réunion sera l'occasion de faire le point sur l'avancement du plan d'actions et de fixer les actions à venir.

Mode de fonctionnement avec le Conseil municipal

Il s'inscrit dans le fonctionnement général de la municipalité, marqué par la tenue d'une réunion régulière (hebdomadaire) des Adjointes. Lors de cette réunion, l'Adjointe à l'Environnement Elu référent Energie rend compte de l'avancement du programme AGIR et met en débat les questions stratégiques le concernant.

Par ailleurs des réunions de travail avec l'ensemble des élus ont lieu deux fois par mois ; les informations concernant le programme AGIR sont diffusées lors de ces réunions.

3.2 Construction et implication collective

Nombre total d'élus au sein de la commune : 19

Nombre d'élus impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du programme

En année 1, sur les sept élus impliqués initialement, quatre élus seulement se sont réellement impliqués (un élu a obtenu une autre délégation et deux autres ont finalement démissionné) :

Elus membres du Groupe Energie

- Lionel BROUQUIER (Adjoint à l'Environnement, Elu référent Energie),
- Letizia CAMIER (Adjointe à l'Urbanisme)

Autres élus pilotes d'action

- Alain SANGLIER (Adjoint aux Travaux)
- Denis CAREL (Conseiller, sur la thématique Forêt)

Pour l'année 2, quatre élus supplémentaires, tous conseillers issus de l'élection partielle de juin 2012, s'impliqueront dans le programme AGIR :

- Claudine VIDAL, Elue référent adjointe
- Jean-Mathieu CHIOTTI (gestion du patrimoine et énergie)
- Lydie LABORDE (lutte contre la précarité énergétique)
- Valérie LECUYER (association et mobilisation des citoyens)

Implication de la société civile dans le programme

Oui. En année 1, la secrétaire de la Commission extra-municipale Environnement (devenu depuis Conseillère municipale) était partie prenante et actif au sein du Groupe Energie.

Ce mode d'implication de cette commission sera reconduit en année 2.

Nombre de fois où le programme a été mis à l'ordre du jour du conseil en 2011/2012

Le 13 juillet 2011 était à l'ordre du jour du Conseil la convention triennale AGIR ainsi que la réalisation de l'audit énergétique de la salle polyvalente.

Nombre de réunions publiques consacrées au programme en 2011/2012

Néant

Nombre de services impliqués dans le pilotage d'actions / Nombre total de services

Deux (Services Techniques et Service Urbanisme)

Nombre total de services de la commune: 6

4 COMPETENCE ENERGIE POUR LE SUIVI ET LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

4.1 Mise en œuvre de la compétence énergie

Organisation de la compétence énergie au sein de la commune

La Commune bénéficie depuis plusieurs années de la compétence énergie d'un conseiller en énergie partagé (CEP) porté et recruté par le Pays de la Provence Verte.

Changement de personne en charge du suivi et de la gestion du patrimoine communal

Changement de CEP : départ de Laïla CHERIF et arrivée d'Alexandre VEYRADIER.

Evolution de la compétence énergie au sein de la commune en 2011/2012

Liée au changement de CEP

Capacité de la personne en charge de la compétence énergie

- Suivre les consommations
- Analyser les consommations
- Faire des recommandations d'amélioration
- Etablir un bilan annuel et le présenter aux élus

Rôle de la personne en charge de la compétence énergie lors de cette année

- Création des outils de suivi des consommations
- Création d'un pré-dossier de relevés d'informations afin de mieux connaître la commune. Il s'agit de faire un inventaire complet des équipements communaux, d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement de la commune et de faciliter la recherche d'informations. Ce dossier en cours de finalisation sera complété prochainement par la commune.
- Introduction de l'outil « SCORE » pour le suivi des consommations
- Rédaction de « fiches conseils » pour la modification des contrats d'abonnement en électricité
- Visite des chaufferies de la commune afin de proposer des solutions visant à réduire les consommations
- Proposition sur divers projets : intervention des Compagnons bâtisseurs, Eco-crèche...
- Relevés et analyses de températures sur des bâtiments communaux fortement consommateurs en énergie

Suivi du travail de la compétence énergie

Effectué par l'élu référent à l'Energie.

En année 2, une mobilisation des services techniques sera menée pour la prise en charge de cette mission.

Formation au cours de cette année

Le CEP a suivi au cours de cette dernière année deux formations :

- Utilisation du logiciel Score : Etablie sur 5 jours dans les locaux de la Communauté du Pays d'Aix, cette formation visait à se familiariser avec les différentes fonctionnalités du logiciel.
- Formation proposée par le CAUE du Var et portant sur l'architecture méditerranéenne. Son objectif est de pouvoir proposer les meilleures solutions adaptées aux caractéristiques du climat méditerranéen de façon à satisfaire les attentes des occupants tout en assurant des consommations d'énergies réduites.

4.2 Suivi des consommations et des dépenses d'énergies et d'eau

4.2.1 Les outils utilisés

	Outils utilisés aujourd'hui	Réalisation du bilan annuel	
		Oui	Non
Consommations d'énergie	Changement en cours d'année : passage d'Excel à SCORE. Les données sur la consommation électrique sont reprises sur DIALEGE.	X	
Consommations d'eau	Tableur Excel	X	
Consommations de carburants	Tableur Excel	X	

Outils utilisés : Excel et SCORE

Changement d'outils en 2011/2012 : Pour le suivi des consommations d'énergie afin de gagner en précision dans le diagnostic

Changement d'outil envisagé : Non

4.2.2 Bilan des consommations produit pendant l'année

On trouvera en annexes :

- le bilan détaillé de suivi des consommations de la commune (partiel) : cf annexe 1
- le tableau de synthèse régional complété : cf annexe 2

NB. Les données portant sur la consommation en eau de la commune (bâtiments, espaces verts) sont très variables d'une année sur l'autre, et notamment pour les années 2010 et 2011. Elles mettent en évidence de très importantes fuites (de plusieurs centaines de m3) intervenues ces années (et réparées depuis).

Avis sur le bilan

Le bilan des consommations reste incomplet, notamment pour ce qui concerne le carburant des véhicules. Il sera par ailleurs prochainement complété par une réflexion approfondie sur chaque point de livraison, ainsi que par une analyse affinée de l'évolution des dépenses communales.

Pour ce qui concerne l'organisation du suivi des consommations, les améliorations à venir concernent la précision des données relevées et la fluidité de leur transmission. L'organisation entre les différents acteurs du projet nécessite pour cela d'être revue et structurée de manière pérenne.

4.2.3 Diffusion du bilan

A ce jour, la présentation du bilan n'a pas eu lieu. Le rapport détaillé en est au stade d'ébauche. Une fois celui-ci achevé, une présentation sera faite auprès du Groupe Energie, puis auprès de l'ensemble des élus municipaux, ainsi que du personnel communal, en vue de les informer, de les sensibiliser et de bâtir des actions à mener.

4.2.4 Analyse des consommations et préconisations

La réalisation du suivi des consommations a permis à la commune tout à la fois d'identifier des dysfonctionnements et d'établir des préconisations (mesures correctives notamment) et cela particulièrement vis-à-vis de la ressource électricité.

Dysfonctionnements

Un regard sur les différents graphiques produits et l'interprétation des données permettent de mettre à jour certains dysfonctionnements.

Concernant l'électricité, différents points de livraison s'avèrent avoir une consommation et une dépense supérieurs à la moyenne nationale. Une interprétation de cette situation devra alors être menée avec la commune.

Concernant le fioul, on note un dysfonctionnement dans le relevé des données qui devra être corrigé par la suite.

Préconisations

De premières préconisations ont été établies suite à une visite de chaufferies et à une campagne de mesures (cf. exemple 2).

Exemple 1 : la modification des abonnements énergétiques

Le compteur électrique dédié à fournir l'énergie nécessaire aux festivités est actuellement du type compteur jaune à utilisation moyenne.

Le relevé des PS atteintes montre qu'il est souhaitable de passer en utilisation longue et d'effectuer un dénivelé de puissance.

La fiche de préconisation ainsi que les études tarifaires qui ont été établies sont fournies en annexe.

Exemple 2 : La mise en place de vannes thermostatiques dans l'école primaire

La visite des chaufferies qui a été effectuée et une campagne de mesure de température et d'humidité ont permis d'identifier l'intérêt d'installer des systèmes de régulation pour la chaudière de l'école ainsi que sur les radiateurs, et cela afin de permettre de prendre en compte les apports internes.

Le rapport de la visite des chaufferies et les résultats avec leur interprétation de la campagne sont fournis en annexe.

5 PLAN D' ACTIONS

Le Plan d'actions actualisé, ainsi que les Fiches-actions, qu'ils s'agissent des actions passées, en cours ou futures, sont annexés au présent document.

Synthèse de l'état d'avancement du plan d'actions

	En marche	Année 1	Année 2	Année 3
Nombre total d'actions	30	15	9	8
% d'actions programmées	100%	60%	0%	0%
% d'actions en cours et non pérennes	37%	60%		
% d'actions pérennes	63%	0%		
% d'actions terminées	63%	0%		
Nombre d'actions supplémentaires	0	0	2	2
Nombre d'actions reportées	0	4		
Nombre d'actions annulées	0	2		

Constats et évolutions

Il a été déjà souligné que le contexte municipal général avait perturbé la mise en œuvre du plan d'actions en année 1. Certaines actions envisagées n'ont pas démarré, d'autres n'ont pas avancé de manière significative. Cela est lié à la défection de pilotes politiques pressentis.

Cela a amené récemment le Groupe Energie à revoir et à redimensionner le plan d'actions :

- en ne retenant plus parmi les actions « supplémentaires » celles qui n'apparaissent pas comme stratégiques pour la commune et dont la faisabilité ne semble pas assurée
- en décalant dans le temps d'autres actions
- en précisant mieux la responsabilité politique de la conduite de l'action

La Commune est particulièrement satisfaite et fière des actions menées dans le domaine de l’approvisionnement en eau et de gestion du réseau, dont les résultats obtenus sont plus facilement et plus directement lisibles qu’en matière d’énergie.

Par ailleurs, l’action menée sur la Maison du temps libre, avec la réalisation d’un audit énergétique, a permis à la commune d’appréhender une véritable conduite de projet et d’en mesurer son intérêt mais aussi ses contraintes et ses lourdeurs.

Rôle du facilitateur

Concernant la mise en œuvre du plan d’actions communal pendant la première année du programme AGIR, le facilitateur a assisté directement l’ élu référent dans le pilotage de certaines actions, par exemple l’engagement d’un audit énergétique de la Maison du temps libre, et l’a conseillé dans la conduite de missions transversales, comme l’action prioritaire de réaménagement durable du cœur du village ou le pilotage de l’énergéticien de proximité.

Confiance de la commune dans sa capacité de la commune à réaliser les actions dans le délai triennal prévu

L’expérience passée comme le renouvellement attendu avec l’élargissement du Groupe Energie et la remobilisation des services nous donne une relative confiance pour mettre en œuvre notre plan d’actions recentré.

Il est probable, sans qu’il soit possible de la préciser à ce jour, que la Commune ait besoin d’appuis extérieurs, notamment en matière d’ingénierie, par exemple pour la conduite de l’action prioritaire (aménagement durable du cœur du village).

6 – AMELIORATION CONTINUE

6.1 POINTS DE VIGILANCE

Les principaux points de vigilance émis portaient sur :

- Les objectifs inscrits dans la Charte (contextualisation, quantification)
- La formalisation des fiches-actions (responsabilité, éléments financiers)

Il a été indiqué plus haut (p 7) que le Groupe Energie récemment élargi, conscient de cette nécessité, avait engagé une démarche de quantification, portant dans un premier temps sur la consommation électrique de l’Eclairage Public.

Le Groupe Energie est également conscient que pour une conduite d'action efficace, les fiches-actions doivent être plus formalisées, que ce soit sur le plan technique que financier. Un effort a été engagé dans ce sens et sera poursuivi.

6.2 INDICATEURS DE SUIVI

En année 1, la commune n'a pas été en capacité de se situer réellement dans une démarche de suivi s'appuyant sur des indicateurs. Un effort sera fait dans les années à venir

7 - ACCOMPAGNEMENT PAR UN FACILITATEUR

La Roquebrussanne a souhaité se faire accompagner par un facilitateur pour toute la durée de son programme d'actions. A cet effet, Alain MITON (cabinet CONFLUENCES) a été missionné sur la période 2011/2014.

8 - PARTICIPATION AU RESEAU DES COLLECTIVITES

Journées d'échanges techniques

Durant la première année de mise en œuvre de son programme AGIR pour l'Energie, la Commune de La Roquebrussanne n'a malheureusement pas pu être représentée lors des journées d'échanges techniques du réseau des communes lauréates.

Cela est dû au contexte municipal général évoqué précédemment et ses conséquences en terme de modestie du nombre d'élus effectivement impliqués dans la démarche, de l'insuffisante mobilisation des services municipaux et des contraintes vécues par l' élu référent à l'énergie (actif professionnellement et mobilisé sur de nombreuses tâches dans le domaine de l'environnement).

Le récent renouvellement de l'équipe municipale, avec l'implication d'autres élus, ainsi qu'une remobilisation des services, devrait fondamentalement changer la donne dans les prochaines années.

Remise des titres du 9 mai 2011

Nom et fonction des personnes présentes :

- Lionel BROUQUIER, Elu référent
- Claudine VIDAL, Société civile
- Alain MITON, Facilitateur AGIR

Partage d'outils sur la plateforme régionale PARENE

Néant

Actions de communication mises en place autour du programme en 2011/2012

Non significatif

Participation des élus et agents municipaux à des actions de sensibilisation/formation

Néant

Partenaires territoriaux sollicités

La Commune de La Roquebrussanne est engagée et développe de nombreux partenariats dans le domaine de l'environnement, du développement durable et notamment en matière énergétique.

Nom de la structure partenariale	Contact au sein de cette structure	Actions partenariales	
		Envisagées	Réalisées
Chambre Agriculture du Var	Fanny ALIBERT	Suivi des aménagements prévus dans le dossier de ZAP	Mise en place ZAP (voir p6)
Compagnons bâtisseurs	Christine VALETTE	Lutte contre la précarité énergétique	
Conseil général du Var	Joseph ANTONINI	Essaimage ZAP	Réunion de présentation au CG 83 et à deux communes du Var
EIE Maures Provence Verte	Pauline AUSSENAC	Participation à différentes manifestations. Distributions de plaquettes et d'affiches	Formation des élus et agents
ONF	Daniel CANESTRIER et François FERINA		Production bois de chauffage (voir p7)
Pays de la Provence Verte	Alexandre VEYRADIER	Création d'un outil de suivi des consommations transférable en interne	Mise en place CEP
Pays de la Provence Verte	Emmanuelle LASSEE	Réflexion pour la mise en place d'une filière bois énergie	
PNR Sainte-Baume	Maire = Président		Préfiguration PNR
SIVED	Nadine POUILLARD		Production granulés et plaquettes (voir p7)
SYMIELEC VAR	Philippe ICKE	Amélioration EP	Gestion EP

ANNEXES

Annexe 1 : Bilan détaillé du suivi des consommations (partiel)

Annexe 2 : Tableau régional de synthèse des suivis des consommations dans la commune

Annexe 3 : Plan d'actions

Annexe 4 : Fiches actions